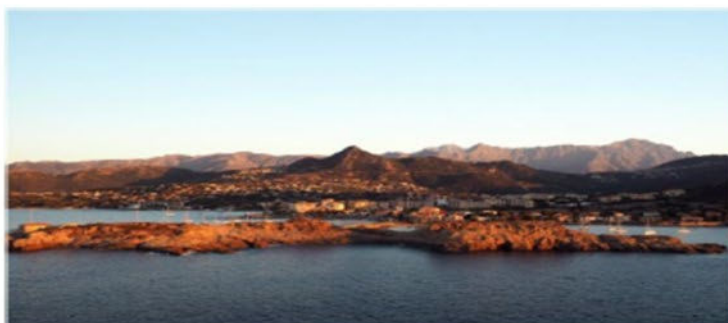


GESTION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

**EXPLOITATION ET GESTION PAR L'O.E.H.C
DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DES 5 COMMUNES
(LISULA, CURBARA, SANTA-RIPARATA DI BALAGNA, MUNTICELLU E PIGNA)
SUR LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LISULA BALAGNA**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



EXERCICE 2024

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
Avenue Paul Giacobbi - BP 678 - 20601 BASTIA

☎ : 04.95.30.93.93.- Télécopie : 04.95.30.50.29.

• SOMMAIRE

A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE	2
1 PRÉSENTATION DU CONTRAT	2
2 PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	2
3 EFFECTIFS ET ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE	6
4 QUALITÉ DU SERVICE	7
4.1 Accueil et relation avec la clientèle	7
4.2 Qualité de l'eau	8
5 INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2024	9
5.1 Indicateurs descriptifs des services	9
5.2 Indicateurs de performance	10
6 PERFORMANCE ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	15
6.1 La maîtrise des pertes en eau	15
7 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DE LA DSP	16
7.1 Synthèse des interventions sur l'ensemble de la DSP Balagne	16
7.2 Gestion technique des compteurs	17
8 TARIFICATION ET FACTURE	20
8.1 Détail de la tarification	20
8.2 Facture type 2024 (dn15mm / consommation 120m3/an)	21
9 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION DE SERVICE	22
B) COMPTE-RENDU FINANCIER	23
1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) – 2024	23
2 ETAT DETAILLE DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2024	24
2.1 Abonnement	24
2.2 Part fixe complémentaire	25
2.3 Consommation – Prix au m3 consommé	25
3 ETAT DETAILLE DES CHARGES DE L'EXERCICE 2024	26
3.1 Personnel	26
3.2 Achat d'eau	26
3.3 Sous-traitance, matières et fournitures	26
3.4 Impôts locaux et taxes	26
3.5 Autres dépenses d'exploitation	26
3.6 Contribution aux services centraux et recherche	27
3.7 Charges relatives au renouvellement	27
3.8 Charges relatives aux investissements	28

A) COMPTE RENDU TECHNIQUE

1. PRESENTATION DU CONTRAT

Par une délibération en date du 28 Mars 2019, la communauté des communes de l'Île Rousse Balagne a décidé de concéder son service d'eau potable sur le périmètre aux limites du territoire des communes de :

-  Curbara,
-  Lisula,
-  Munticellu,
-  Pigna,
-  Santa-Reparata di Balagna.

Le 18 septembre 2019, le conseil d'État, 7^{ème}, 2^{ème} chambre réunie, (430368), contentieux avec la Société des Eaux de Corse et la Communauté des communes de l'Île-Rousse Balagne, a pris la décision d'annuler l'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Bastia du 18 Avril 2019.

Une fois la décision actée, le 11 mars 2020, la Communauté des communes de Lisula Balagna, et l'Office Équipement Hydraulique de Corse, ont officialisé la nouvelle attribution du contrat de gestion de l'eau potable les liants pour une durée de 12 Ans à compter du 1^{er} avril 2020.

2. PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE

Les ouvrages exploités comprennent :

 Cinq ouvrages de production hors service :

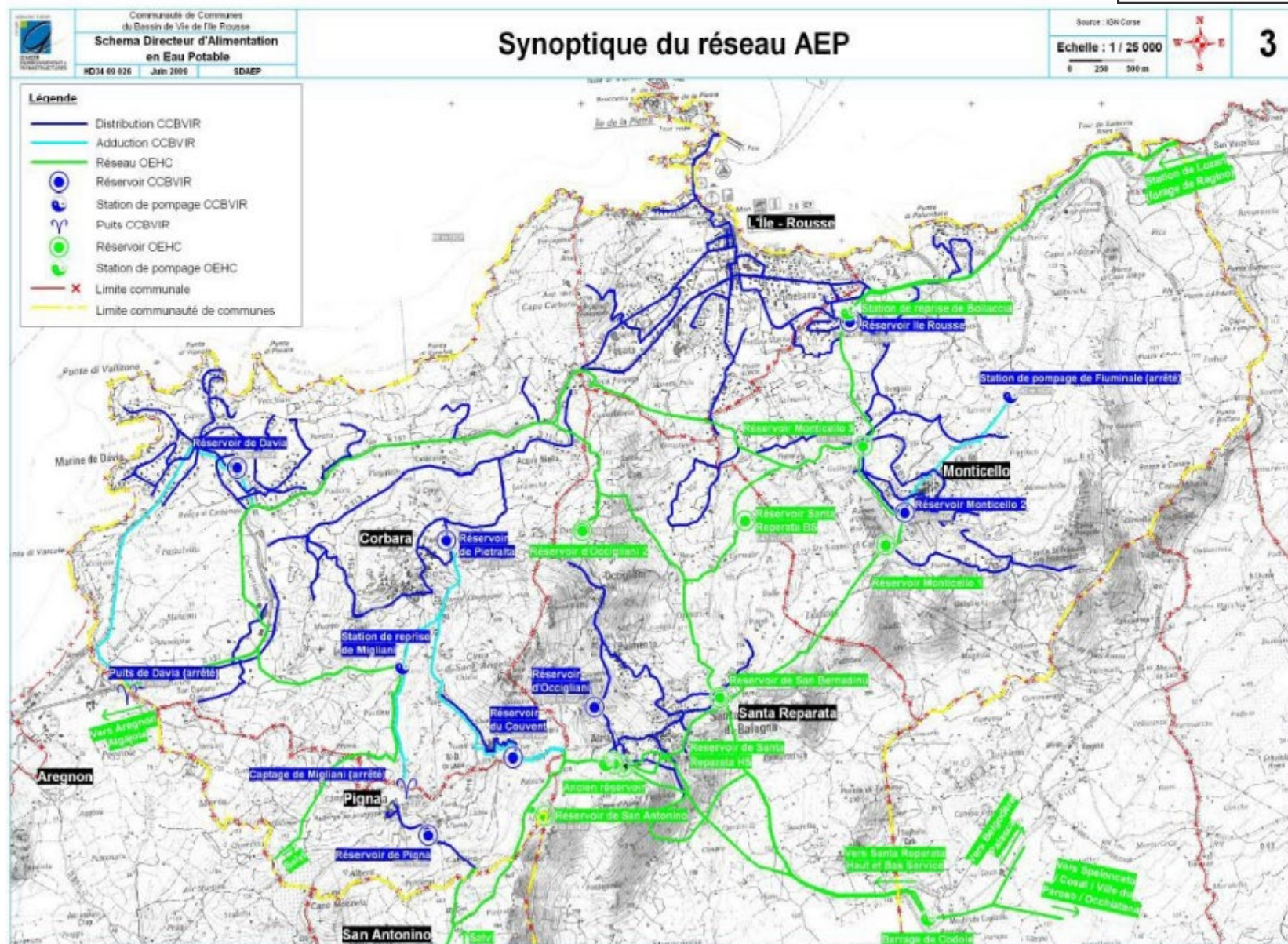
- Forages de Monticellu,
- Puits de Curbara,
- Sources de Pigna et Curbara,
- Réservoir Curbara village,

 Un surpresseur « Sémaphore » sur la commune de Lisula.

 Et dix ouvrages de stockage pour un volume de 2046m³,

SURPRESSEUR ET RÉSERVOIRS

Axe	Système Hydraulique	Ouvrage	Volume Stocké (m³)	Type	Ressource d'alimentation	Cote NGF (m)	Observations
6090	DSP CCIRB	Cunventu	30	B.A rectangulaire	Réserve E Cotule	360,00	
6090	DSP CCIRB	Davia 1	92	Réservoir jumelé	Réserve E Cotule	110,00	
6090	DSP CCIRB	Davia 2	92	Réservoir jumelé	Réserve E Cotule	110,00	
6090	DSP CCIRB	Isula 1	400	Réservoir jumelé	Station forage Lozari	63,00	
6090	DSP CCIRB	Isula 2	400	Réservoir jumelé	Station forage Lozari	63,00	
6090	DSP CCIRB	Munticellu 2	100	Réservoir	Réserve E Cotule	263,00	
6090	DSP CCIRB	Occiglioni	180	Réservoir	Réserve E Cotule	330,00	
6090	DSP CCIRB	Petralta	500	Réservoir	Réserve E Cotule	317,00	
6090	DSP CCIRB	Alzia	180	Réservoir	Réserve E Cotule	345,00	Remise 09/23
6090	DSP CCIRB	Sémaphore	-	Surpresseur	Réserve E Cotule	89,00	
6090	DSP CCIRB	Pigna	72	Réservoir	Réserve E Cotule	266,00	



SCHEMA DIRECTEUR AEP CCIRB

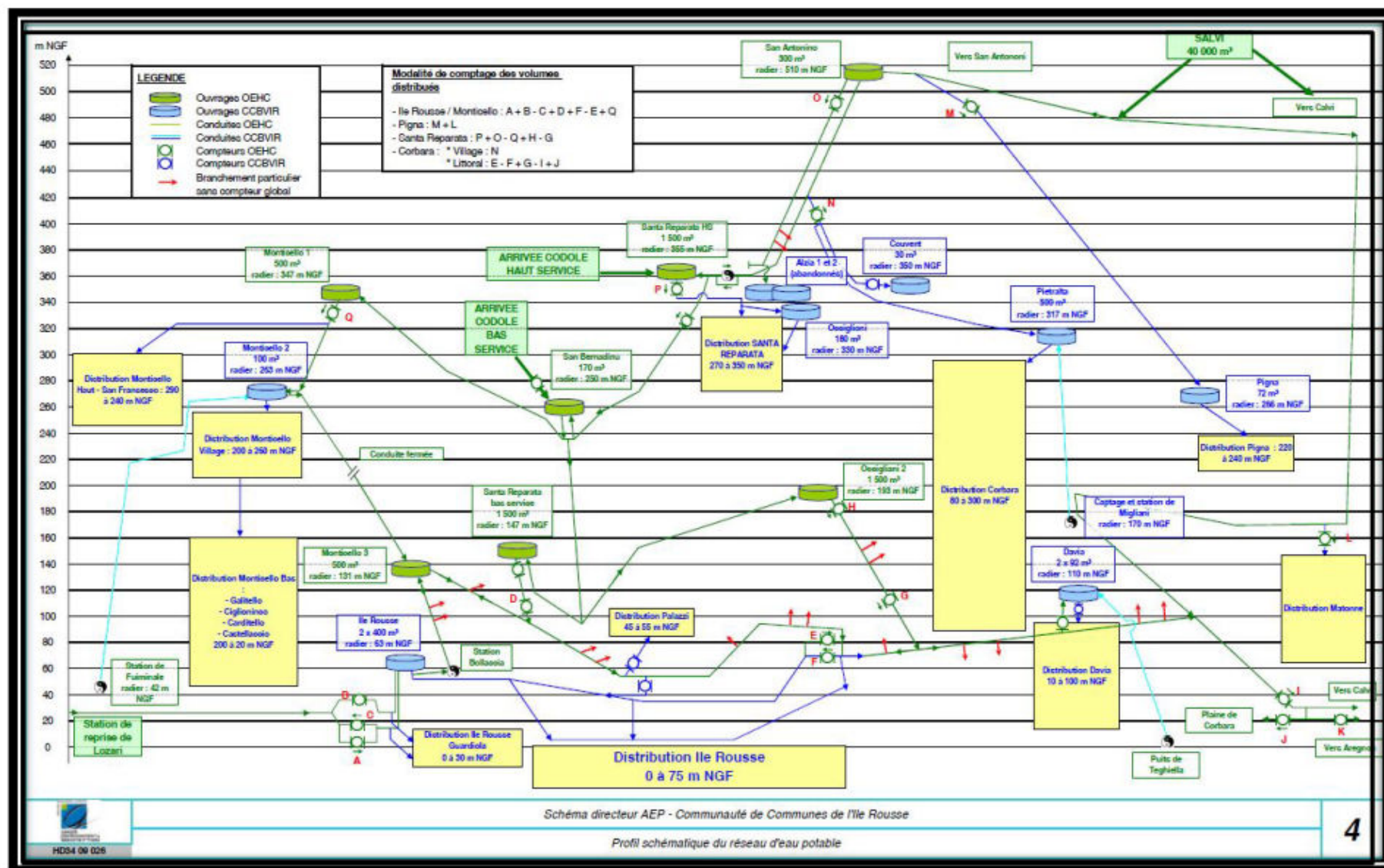


Schéma directeur AEP - Communauté de Communes de l'Île Rousse

Profil schématique du réseau d'eau potable

3. EFFECTIFS ET ORGANISATION DU SERVICE TECHNIQUE

<u>DSP CCIRB</u>
1 CHEF UNITÉ (<i>Détaché de Bastia</i>)
1 RESPONSABLE TECHNIQUE
3 AGENTS EXPLOITATION
1 AGENT RELEVEUR /COMMERCIAL
1 CHARGÉE CLIENTELE (<i>Détachée de Bastia</i>)

Autres agents concernés :

-  Les agents du Service Clientèle et de l'Agence Comptable chargés de la gestion des abonnés, facturation et recouvrement, basés à Bastia.

Services généraux :

-  Les agents des Services Gestion des moyens, Gestion du personnel, Comptabilité et Finances, basés à Bastia.

4. QUALITÉ DU SERVICE

4.1 Accueil et relation avec la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de l'Office Equipement Hydraulique, à l'adresse suivante :

Résidence les 3 C Bat B

Route de Calvi

20200 ILE ROUSSE

☎☎04.28.27.01.52

Courriel : oehc-balagna@oehc.corsica

Un accueil Client y est assuré tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
(Sur RDV le samedi de 9h00 à 13h00).

Le Service d'astreinte de l'Office permet de répondre à toutes les urgences :

☎04.28.27.01.51

4.2 Qualité de l'eau

SYNTHÈSE GLOBALE DES PRÉLÈVEMENTS ÉFFECTUÉS PAR L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ EN 2024 SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA CCIRB.

Station De Traitement	Unité De Cotule	Unité De Cotule	Station De Lozari	Unité De Cotule	Unité De Cotule	Unité De Cotule
Distribution	Reginu/ Figarela	Reginu/ Figarela	Forage Lozari	Reginu/ Figarella	Reginu/ Figarella	Reginu/ Figarela
Lieu De Prélèvement	Marine De Davia	Mairie De Corbara	Centre De Dialyse	Hôtel Centre village	Commerce Centre Village	Mairie De Pigna
Réseau Desservi	Littoral Corbara	Village Corbara	Littoral Ile Rousse	Village Monticello	Village St Reparata	Village Pigna
Nombre De Mesures	6	5	13	5	7	6
Pourcentage De Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Conclusion Sanitaire	✓	✓	✓	✓	✓	✓

a) Organisation du contrôle sanitaire :

Le contrôle sanitaire est organisé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé de Corse. Chaque année, près de 4500 analyses d'eau sont réalisées par le laboratoire d'Analyses de Corse du Sud et par le laboratoire de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse, agréés par le Ministère en charge de la santé.

b) Éléments d'appréciation des résultats et lecture des analyses détaillées :

Les résultats analytiques détaillées peuvent être consultés sur le site de l'OEHC et dans les mairies des 5 communes concernées par la concession.

5. INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2024

5.1 Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis [D101.0]

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Selon les dernières statistiques INSEE en date du 1^{er} janvier 2024, la population sédentaire sur le territoire était de **7 479 habitants**, décomposée comme suit :

- Île-Rousse (2B134) : 3 278
- Corbara (2B093) : 960
- Santa-Reparata-di-Balagna (2B316) : 1 014
- Monticello (2B168) : 2 103
- Pigna (2B231) : 124

L'OEHC n'a pas connaissance de la population saisonnière sur le territoire concerné.

Prix TTC du service [D102.0]

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ : **275,68€**
(Cf. page 21)

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [D151.0]

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

1 JOUR OUVRÉ.

5.2 Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau [P103.2B]

Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans du réseau (**Partie A – 15 points**), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire du réseau (**Partie B – 30 points**) et aux autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (**Partie C – 75 points**). L'indice P103.2B est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A+B**) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (noté sur 15 points)

- 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable :
- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux :

Partie B : Inventaire des réseaux (noté sur 30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) : les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux,
 - Mise en place d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux,
- De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.
- De 0 à 15 points (VP.241) : L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (noté sur 75 points)

• **10 points (VP.242)** : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, vidanges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, les servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.

• **10 points (VP.243)** : Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.

• **10 points (VP.244)** : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.

• **10 points (VP.245)** : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.

• **10 points (VP.246)** : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.

• **10 points (VP.247)** : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.

• **10 points (VP.248)** : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).

• **5 points (VP.249)** : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

Tableau récapitulatif des indicateurs du patrimoine :

Indicateurs	Partie A		Partie B		
	VP 236	VP 237	VP 238	VP 239	VP 241
Nombre de points demandés	10	5	10	5	15
Nombre de points obtenus	10	5	10	5	10

Indicateurs	Partie C							
	VP 242	VP 243	VP 244	VP 245	VP 246	VP 247	VP 248	VP 249
Nombre de points demandés	10	10	10	10	10	10	10	5
Nombre de points obtenus	10	10	10	10	10	10	10	0

Selon la règle de calcul, la valeur de l'indice **P103.2B** est égale à **110**

Indicateurs du caractère rural ou urbain du service

Deux indicateurs sont communément utilisés pour définir le caractère urbain ou rural d'un service public :

- La densité d'abonnés,
- L'indice linéaire de consommation,

La densité d'abonnés est égale au nombre d'abonnés par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements) :

- **$D = 7505 / 92 = 81.57 \rightarrow$ le réseau est classé en intermédiaire**

L'indice linéaire de consommation (**VP.224**) est égal au (volume comptabilisé domestique et non domestique + volume consommé sans comptage + volume de service + volume exporté) / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours.

- **$VP.224 = (906640m^3) / 92 / 365 = 27$**

Rendement de réseau de distribution [P104.3]

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100, avec :

- Volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros.
- Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les différents volumes utilisés sont définis comme suit :

- Les volumes produits sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes achetés en gros (importés) sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes vendus en gros (exportés) sur 12 mois (365 ou 366 jours),
- Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc.),
- Les volumes consommateurs sans comptage. Ces volumes sont estimés,
- Les volumes de service du réseau. Ces volumes sont estimés

$$\underline{I = 72\%}$$

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3]

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte/365 avec :

$$I = 7.93 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec :

- Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros.
- Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

$$P106.3 = 7.93 \text{ (voir tableau ci-après)}$$

Niveau de pertes faible	3.21<ILP
Niveau de pertes modérées	3.21<ILP<6.03
Niveau de pertes élevées	6.03<ILP<11.65
Niveau de pertes très élevées	11.65<ILP

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [P107.2]

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Aucune opération de renouvellement de réseau n'a été entreprise durant les 5 dernières années.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

I = 20 % (Etudes environnementale et hydrogéologique en cours de programmation)

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1]

Il s'agit du nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

TAUX : 0%

À chaque coupure d'eau du réseau distribution, les abonnés sont avisés par SMS et par les réseaux sociaux ainsi que la presse locale.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés [P152.1]

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Indicateur = nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

TAUX : 220/220 x 100 = 100 %

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100.

TAUX : 52 845,29 / 3 195 844,93 = 1,65%

Taux de réclamations [P155.1]

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service
Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000.

Nombre : (13/7505) x1000 =1.74%

6 PERFORMANCE ET EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE

6.1 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites le plus rapidement.

La loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un plan d'actions visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'Eau.

Le tableau ci-dessous représente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2024 résumant la maîtrise des pertes en eau du service.

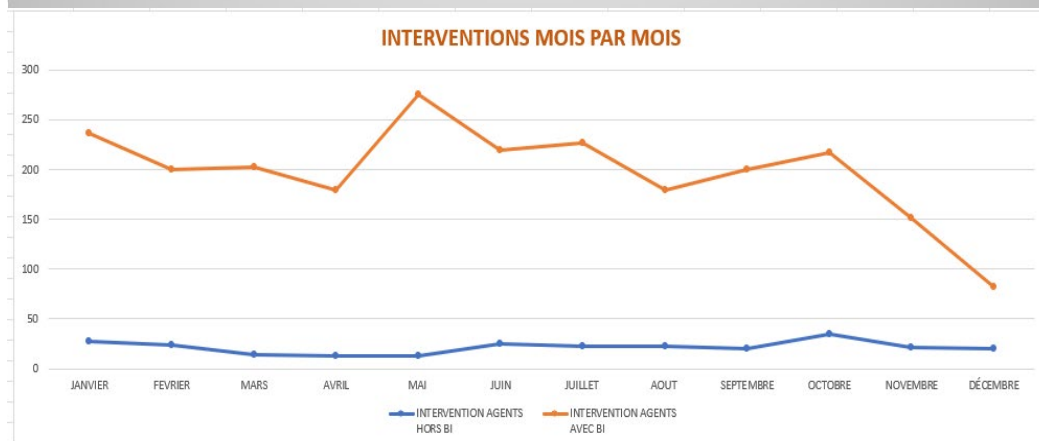
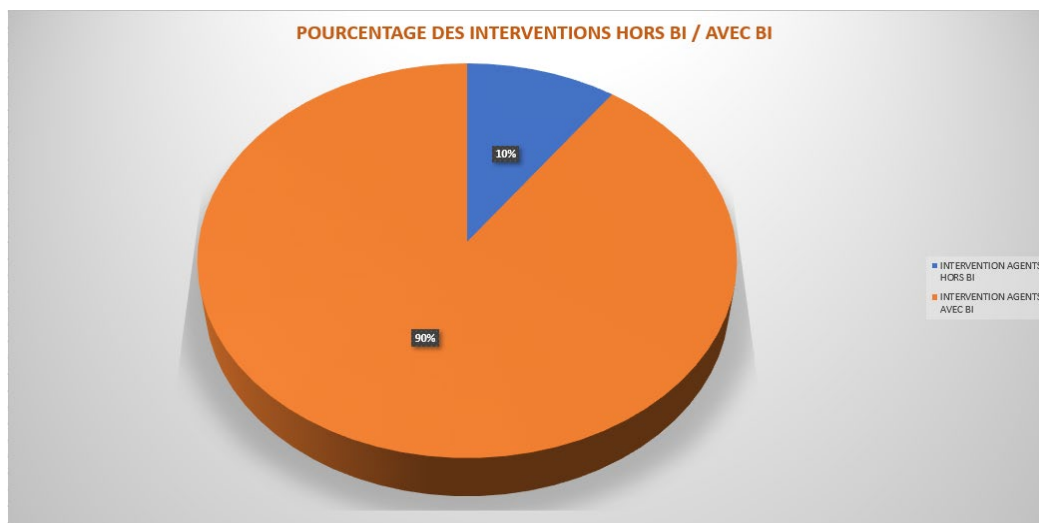
Année	Rendement (%)	Objectif Grenelle (%)	ILP (m3/J/Km)	ILVNC (m3/J/KM)	ILC (m3/J/KM)
2024	72%	83.02%	7.92	7.92	27

- Rendement du réseau de distribution (%) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services).
- Objectif rendement Grenelle 2 (%) : seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.
- ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année).
- ILVNC (indice linéaire des volumes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisée année entière) / ((longueur de canalisation de distribution) / nombre de jours dans l'année).
- ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchement) / nombre de jours dans l'année).

7 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE DE LA DSP LISULA

7.1 Synthèse des interventions sur l'ensemble de la DSP LISULA

RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE SUR L'AGENCE D'ILE ROUSSE DU 1 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024													
MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL DES INTERVENTIONS ANNUELLES
INTERVENTION AGENTS HORS BI	28	24	14	13	13	25	23	23	20	35	22	20	260
CONTRÔLE QUALITE	4	3	4	4	4	4	4	4	4	3	3	2	43
FUITES SUR RESEAU	1		2	2	1	1	2	2	1		2		14
ENQUETE LINEAIRE	1	2	1	1	2	2	1		1	2	1	1	15
ENQUETE SUR OUVRAGE	1		2	1		3	1	2	1	2	2	2	17
RADIO RELEVÉ	20	18	4	2	3	12	14	14	12	25	11	12	147
													0
RELEVÉ COMPTEUR ACHAT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	12
RELEVÉ ABONNÉS				2	2	2				2	2	2	12
INTERVENTION AGENTS AVEC BI	236	200	203	179	275	220	227	179	200	217	152	82	2370
TRANSFERT ABONNEMENT	54	25	25	14	26	17	42	20	46	36	12	9	326
POINTS DE CONTRÔLE													0
ARRÊT DE SERVICE	29	24	23	17	26	24	22	14	15	12	29	30	265
NOUVEAUX COMPTEUR	130	128	130	127	200	156	144	125	128	156	98	21	1543
CONCESSIONS NOUVELLES	13	10	14	12	11	13	11	13	11	13	13	22	156
													0
													0
FERMETURES	10	13	11	9	12	10	8	7					80
TOTAL DES INTERVENTIONS PAR MOIS	264	224	217	192	288	245	250	202	220	252	174	102	2630



7.2 Gestion technique des compteurs Concessions nouvelles.

- Concessions nouvelles

À ce jour, nous pouvons inclure aux 7413 abonnés, 92 nouveaux compteurs. Ce qui porte le nombre de compteurs sur la DSP à 7505. Pyramide des âges des compteurs.

- Pyramide des âges des compteurs

	<u>Corbara</u>	<u>Ile-Rousse</u>	<u>Monticello</u>	<u>Pigna</u>	<u>StReparata</u>	<u>Total</u> <u>Année</u>
<u>Date de</u> <u>Fabrication</u>						
<u>1999</u>			1		1	
<u>2000</u>						
<u>2001</u>						
<u>2002</u>						
<u>2003</u>			1		1	
<u>2004</u>		3	13		1	
<u>2005</u>		8	37		22	
<u>2006</u>	17	9	5		36	
<u>2007</u>	38	8	40		37	
<u>2008</u>	14	55	29		3	
<u>2009</u>	34	39	44		20	
<u>2010</u>	66	34	6		5	
<u>2011</u>	67	40	21		22	
<u>2012</u>	40	31	44		37	
<u>2013</u>	37	111	114		105	
<u>2014</u>	84	150	120		45	
<u>2015</u>	54	178	39	19	37	
<u>2016</u>	68	393	127	3	110	
<u>2017</u>	29	446	37	9	53	
<u>2018</u>	78	101	93	2	43	
<u>2019</u>	67	42	64	3	32	
<u>2020</u>	6	37	153		7	
<u>2021</u>	119	476	158	57	65	
<u>2022</u>	158	747	216		71	
<u>2023</u>	101	668	132	3	72	
<u>2024</u>	130	79	141		70	
<u>TOTAL</u>	1224	3655	1635	96	895	7505

• Dénombrement changement compteurs

<u>Dénombrement changements compteurs CCIRB</u>		
Motif	Année	Total
<i>Compteurs bloqués</i>	2024	
Total compteurs bloqués		12
<i>Compteurs cassés</i>	2024	
Total compteurs cassés		2
<i>Compteurs défectueux</i>	2024	
Total compteurs défectueux		1
<i>Régularisation</i>	2024	
Total régularisation		156
<i>Renouvellement</i>	2024	
Total renouvellement		1528
<i>Sans motif</i>	2024	
Total sans motif		
Total général		<u>1699 cpt</u>

• Jumelage de la radio-relève avec la télérelève

Radio et télé relève : Mise en place à partir de 2020 d'une solution sur le périmètre de la CCIRB.

Investissements déjà consentis pour le système, le paramétrage et la télé relève effective (hors modules et compteurs) : 100 291€ depuis 2020.

Déploiement du système dans le périmètre de la Communauté de Communes Lisula Balagna (CCIRB) pour environ 7400 abonnés.

Concernant le parc de compteurs compatible avec télé relève DIEHL :

En 2024, le parc était constitué de 7505 compteurs référencés sur Portal Diehl, décomposés comme suit :

- 4546 compteurs remplacés depuis 2020 par des compteurs télérelèves,
- 2778 compteurs de moins de 14 ans, équipés de modules-radio adaptés au système télérelève depuis 2020,
- 160 nouveaux compteurs télérelèves, suite aux nouveaux branchements de 2024,
- 21 compteurs gros diamètres télérelèves avec un système Iazard plus ITRON/SAPPEL.

A noter que ne sont pas référencés les compteurs télérelèves des réservoirs AEP ainsi que les compteurs dits de "sectorisation".

Depuis le début du contrat, **336 200 €** ont ainsi été investis dans le renouvellement des compteurs et l'installation des modules radio en lien avec le déploiement de la télérelève.

Géolocalisation.

En 2024, l'intégralité des 7 505 compteurs sont géolocalisés.
Les informations ont été transférées sur le logiciel Diehl.

8 TARIFICATION ET FACTURE

8.1 Détail de la tarification

Eau potable particuliers - Communauté de Communes Lisula - Balagna

	Condition	Tarifs TTC en €	Unités	Budget	Destinataire
Abonnement annuel*	Compteur 15 mm	75,24	an	Distribution de l'eau	OEHC
	Compteur 20 à 32 mm	225,72	an		OEHC
	Compteur 40 à 65 mm	752,43	an		OEHC
	Compteur 80 et plus	2 257,27	an		OEHC
Tranches de consommation	De 1 à 75 m³/semestre	0,972	m³		OEHC
	De 76 à 200 m³/semestre	1,944	m³		OEHC
	Au-delà de 200 m³/semestre	2,915	m³		OEHC
Surtaxe intercommunale		0,3063	m³		CCIRB
Préservation des ressources		0,0959	m³	Redevances Org. Publics	AGE
Lutte contre la pollution		0,2961	m³		AGE

* 1 abonnement = 1,5 logement individuel = 1,5 logement en bungalow = 6 chambres d'hôtel = 6 emplacements de camping
Abonnement spécifique pour les part abonnement > 10

Prestations diverses - Communauté de Communes Lisula - Balagna

	Tarifs € HT	TVA	Tarifs € TTC	Destinataire
Frais d'accès au service	57,30	2,1%	58,50	OEHC
Fermeture d'un branchement suite à incident (impayés etc.)	57,30	2,1%	58,50	OEHC
Frais de jaugeage	91,67	2,1%	93,60	OEHC
Frais d'étalonnage d'un compteur	258,97	2,1%	264,41	OEHC
Indemnité de remplacement d'un compteur due à une détérioration du compteur par l'abonné	572,95	2,1%	584,98	OEHC
Frais de contrôle pouvant être réclamé à un abonné ou suite à la non relève sur 2 périodes consécutives	68,75	2,1%	70,19	OEHC
Frais de rétablissement suite impayés	160,43	2,1%	163,80	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Locaux commerciaux et professionnels	160,43	0,0%	160,43	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Industriels	320,85	0,0%	320,85	OEHC
Dépôt de Garantie pour un usage non domestique - Compteur de chantier	401,07	0,0%	401,07	OEHC
Frais de Branchement neuf	SUR DEVIS			OEHC
Acompte sur les travaux de Branchement Neuf	50% du DEVIS			OEHC

8.2 Facture type 2024 (diamètre 15mm sur la base d'une consommation de 120m3/an)

FACTURE TYPE ANNEE 2024

Libellé	Destinataire	Qté	PU HT	Montant HT	TVA %	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'Eau							
Abonnement	OEHC	1	73,6900	73,69	2,10	1,55	75,24
Consommation	OEHC	120	0,9520	114,24	2,10	2,4	116,64
Total Distribution de l'Eau				187,93		3,95	191,88
Redevances organismes publics							
Surtaxe collectivité	CCIRB	120	0,3000	36,00	2,10	0,76	36,76
Redevance préservation des ressources	AGENCE DE L'EAU	120	0,0939	11,27	2,10	0,24	11,51
Redevance Lutte c/pollution domestique	AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,80	2,10	0,73	35,53
Total Redevances organismes publics				82,07		1,73	83,80
TOTAL GENERAL DE VOTRE FACTURE				270,00		5,68	275,68
Coût TTC / m3 :							2,30
Coût OEHC TTC / m3 :							1,60

9 PROPOSITION D'AMELIORATION DU SERVICE

Des travaux sont à prévoir dans différents ouvrages afin de sécuriser la continuité du service mais également les capacités de stockage et l'amélioration de la distribution :

→ à la charge de la Collectivité :

Devenir propriétaire de toutes les parcelles où se situent les ouvrages.

Protéger les parcelles de l'accès.

Avoir un accès pour aller sur les ouvrages.

Suivi des chantiers sur voies et chaussées.

Établir un programme d'extension de réseaux et nous tenir informé.

Se rapprocher des élus locaux afin qu'ils établissent des conventions de servitude de réseau sur les parcelles communales.

-->à la charge de l'O.E.H.C :

Amélioration de nos plans sous forme de SIG et mise à jour des plans fichiers.

Déploiement de la géolocalisation des compteurs sur l'ensemble du périmètre DSP

Déploiement de la radio-relève sur l'ensemble du périmètre de la DSP

Homogénéisation du cl2 Total sur l'ensemble du réseau.

Mise en conformité des plans AEP et réseaux privés.

Mise en place de la GMAO pour informations et suivis des travaux.

Mise en place des alarmes intrusions aux portes et lanterneaux de chaque ouvrage.

Pose de chloration relais.

Remise en état les analyseurs sur les ouvrages.

B COMPTE RENDU FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) – 2024

LIBELLE / ANNEE	2023	2024	Ecart%
PRODUITS	2 495 863	2 740 300	9,79%
Exploitation du service	1 838 709	2 026 727	
Collectivités et autres organismes publics	493 273	564 210	
Travaux attribués à titre exclusif	125 120	110 404	
Produits accessoires	38 761	38 959	
CHARGES	2 911 356	2 991 946	2,77%
Personnel	376 012	381 392	
Energie électrique	1 895	2 334	
Achats d'eau	1 315 060	1 278 547	
Produits de traitement			
Analyses	7 154	10 780	
Sous-traitance, matières et fournitures	238 585	279 765	
Impôts locaux et taxes	2 475	1 428	
Autres dépenses d'exploitation	122 164	133 841	
<i>Télécommunication, postes et télégestion</i>	25 660	24 092	
<i>Engins et véhicules</i>	52 926	64 212	
<i>Informatique</i>	8 934	9 780	
<i>Assurance</i>	6 109	6 141	
<i>Locaux</i>	28 535	29 617	
<i>Autres</i>	0	0	
Contribution des services centraux et recherche	124 286	124 115	
Collectivités et autres organismes publics	493 273	564 210	
Charges relatives aux renouvellements	196 364	135 126	
<i>Dotation annuelle du compte de renouvellement</i>	31 304	32 578	
<i>Rachat du parc de compteurs</i>			
<i>Renouvellement des compteurs</i>	165 060	102 548	
Charges relatives aux investissements	34 088	80 410	
<i>Investissements du domaine privé</i>	6 317	5 649	
<i>Investissements du domaine concédé</i>	21 239	0	
<i>Investissements du dom. conc. - Radio-relève</i>	6 532	74 761	
Pertes sur créances irrécouvrables - Contentieux de recouvrement	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOT	-415 493	-251 646	39,43%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0	
RESULTAT	-415 493	-251 646	39,43%

2 ETAT DETAILLE DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2024

LIBELLE / ANNEE	2023	2024	Ecart%
PRODUITS	2 495 863	2 740 300	9,79%
Exploitation du service	1 838 709	2 026 727	
<i>Abonnement</i>	695 151	738 872	
<i>Part fixe supplémentaire - résidences secondaires</i>	1 007	0	
<i>Prix au m³ consommé</i>	1 142 551	1 287 855	
<i>Produits de la facturation pour le service de l'assainissement</i>	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	493 273	564 210	
<i>Surtaxes collectivité (CCIRB)</i>	218 696	232 892	
<i>Consommations hiver 2019-2020 (CCIRB)</i>	41	0	
<i>Redevance pollution domestique (agence de l'eau)</i>	206 086	160 458	
<i>Redev. Conso / perform.eau potable (agence de l'eau)</i>	0	97 957	
<i>Redev. préservation ressources en eau (agence de l'eau)</i>	68 450	72 902	
Travaux attribués à titre exclusif	125 120	110 404	
Produits accessoires	38 761	38 959	

2.1 Abonnement

Au titre des 12 mois de l'exercice, après intégration des abonnements supplémentaires pour équivalents logement, 7 799 abonnements ont été facturés pour une moyenne de 94,73€ par abonnement, soit un produit total de 738 872€.

2.2 Part fixe complémentaire

Compte tenu des décisions de justice, la facturation des parts fixes complémentaires pour résidences secondaires a été stoppée au cours de l'exercice 2022.

2.3 Consommation – Prix au m3 consommé

777 425 m3 d'eau potable ont été facturés aux usagers du service au titre de l'exercice 2024, pour un produit total de 1 287 855€.

3 ETAT DETAILLE DES CHARGES DE L'EXERCICE 2024

3.1 Personnel

Le nombre de personnels transférés le 1^{er} avril 2020 s'élève à 5.

A ces personnels s'ajoutent un chargé de clientèle et un responsable destiné à assurer la gestion du service. Sur l'exercice 2024, le nombre d'ETP affectés directement au service s'élève donc à 7.

Sur ces bases, les charges de personnel de l'exercice 2024 se sont élevées à 381 392€.

3.2 Achat d'eau

Le concessionnaire a à sa charge les achats d'eau en gros auprès de l'OEHC.

Les volumes achetés au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 1 104 385 m³, ce qui représente une charge totale de 1 278 547€ sur l'exercice.

3.3 Sous-traitance, matières et fournitures

Ce poste s'est élevé à 279 765€ sur l'exercice.

Il regroupe essentiellement les travaux d'entretien et de réparation sous-traités auprès des entreprises de TP ainsi que les achats de matériel de plomberie et de chantier nécessaires à l'intervention directe des équipes de l'OEHC pour la réalisation de petits travaux d'entretien et/ou de création de branchements.

3.4 Impôts locaux et taxes

Le poste « impôts et taxes » du CARE enregistre essentiellement les charges correspondant au paiement de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) et aux différentes taxes et autres impôts locaux susceptibles d'être supportés par le concessionnaire.

Enfin, il est rappelé que l'Impôt sur les Sociétés n'est pas intégré aux charges du CARE.

3.5 Autres dépenses d'exploitation

Le poste « Télécommunication, postes et télégestion » comprend essentiellement le coût d'envoi postal des factures et relances adressés aux usagers pour 24 092€ au total, le reliquat correspondant aux consommations téléphoniques fixes et mobiles.

Le poste « Engins et véhicules » englobe les locations longue durée de véhicules affectés aux agents du service et les coûts y afférent (carburant, assurance, entretien) ainsi que l'amortissement relatif à l'achat en 2021 d'une mini-pelle et de sa remorque.

Le poste « Informatique » intègre quant à lui les coûts de licence et de maintenance du logiciel de Gestion de la Relation Client et du portail clients internet (coût déterminé au prorata du nombre d'abonnés) ainsi que les éventuels frais d'extension et d'amélioration.

Le poste « Assurance » correspond aux redevances versées par l'établissement au titre des polices d'assurances « Responsabilité Civile » et « Dommages aux biens ». Les coûts imputables au service ont été calculés via la même clé de répartition que celle utilisée pour la détermination du poste « Contribution des services Centraux ».

Le poste « Locaux » intègre les loyers de l'accueil situé à l'immeuble 3C à l'Ile-Rousse et du hangar de Corbara, y compris les frais y afférent.

3.6 Contribution aux services centraux et recherche

L'estimation du coût de la contribution des services centraux est basée sur la méthode dite de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée produite annuellement par le service est portée au numérateur d'une fraction dont le dénominateur est la valeur ajoutée totale produite par l'OEHC.

Dans le cas où le taux de Valeur Ajoutée dégagé est inférieur au taux d'ETP (Nombre d'ETP du service / Nombre d'ETP OEHC), le taux d'ETP est retenu (ce qui est le cas en 2024).

Le taux ainsi retenu est ensuite appliqué au coût des personnels de « siège » ayant contribué à la gestion du service au cours de l'exercice (direction, ressources humaines, comptabilité et finances, moyens et informatique, exploitation hors service etc.).

Sur ces bases, la contribution des services centraux s'élève à 124 115€ en 2024.

3.7 Charges relatives au renouvellement

a. Dotation annuelle du compte de renouvellement

La dotation annuelle au compte de renouvellement est fixée contractuellement à 28 580€ et fait l'objet d'une révision annuelle suivant la formule d'indexation du tarif concessionnaire.

Pour 2023, la révision conduit à une dotation de 32 578€.

Le compte de renouvellement de l'exercice se présente comme suit :

EXERCICE 2024			
Coefficient K1₂₀₂₄ :		Provision R₂₀₂₄ :	
1,1399		32 578	
DATE	LIBELLE MOUVEMENT	DEBITS	CREDITS
01/01/2024	Solde d'ouverture (A)	72 942	0
01/01/2024	Actualisation solde d'ouverture (A x K1)	83 147	0
01/01/2024	Provision début d'année		32 578
31/12/2024	Fourniture matériels, sous-trait. et personnel hors encadr. (B)	209 636	
31/12/2024	Dépenses relatives aux frais généraux (B x 8%)	16 771	
31/12/2024	Solde de clôture	276 976	0

A noter que les dépenses de renouvellement effectivement réalisées depuis le début du contrat sont assez nettement supérieures aux provisions constituées, ce qui conduit à un solde débiteur cumulé de 276 976€ au 31/12/2024.

Le détail du poste Fourniture matériels, sous-traitance et personnel hors encadrement (B) est à la disposition de la collectivité.

b. Renouvellement des compteurs

Il s'agit des coûts d'achat et/ou de pose des compteurs et des modules radio supportés par l'OEHC au cours de l'exercice, dans le cadre de ses obligations de renouvellement du parc.

3.8 Charges relatives aux investissements

a. Investissements du domaine privé

Il s'agit des matériels, équipements et outillages acquis au cours de l'exercice pour les besoins du service, pour un total de 5 649€ en 2024.

b. Investissements du domaine concédé

Pas d'investissement réalisé à ce niveau en 2024.

c. Investissements radio-relève

Le montant des investissements réalisés sur ce poste s'élève à 74 761€ en 2024.